



Le livre, le papier et la communication  
**filpac cgt**



## Réunion de NAO de la branche PHR Déclaration liminaire des organisations syndicales

Depuis le 19 janvier, l'intersyndicale nationale interprofessionnelle se mobilise contre le report de l'âge de la retraite à 64 ans et l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Ses appels à la grève et aux manifestations ont rencontré un large écho dans la population, qui exprime très majoritairement le même rejet.

Malgré cela, le gouvernement est resté inflexible, refusant d'examiner les nombreuses propositions faites par les organisations syndicales et usant de divers procédés pour limiter ou empêcher le débat démocratique. Après un 1er-Mai historique, l'intersyndicale appelle à une 14<sup>e</sup> journée de grèves et de manifestations le 6 juin.

*« Parce que nous sommes profondément attachés à notre système de retraites par répartition et au principe de solidarité, cette loi n'est pas acceptable et n'est en rien une réforme de justice sociale »,* insiste l'intersyndicale dans un courrier envoyé le 5 mai aux parlementaires.

Nous - organisations syndicales CGC Presse, F3C-CFDT, Filpac-CGT, SGJ-FO, SNJ, SNJ-CGT, SNPEP-FO - réaffirmons notre opposition à cette loi sur les retraites et notre détermination à obtenir qu'elle ne soit pas appliquée.

Mais, à l'occasion de cette réunion de NAO de la branche PHR, nous voulons également mettre devant vos responsabilités les organisations d'employeurs que vous êtes. Le système des retraites que nous voulons maintenir et renforcer répond aux principes de répartition et de solidarité. Son financement repose sur des cotisations qui doivent assurer une pension de retraite et un âge de départ décents pour toutes et tous.

Or, divers dispositifs portent atteinte au niveau des cotisations, à commencer par les allègements de cotisations sur les bas salaires, dont usent et abusent les employeurs. Il en est de même pour les abattements de cotisations spécifiques aux journalistes, parfois appliqués sans consultation des premières concernées et premiers concernés.

Nous rappelons aussi qu'un groupe important de PHR, Sogemedia, s'est cru autorisé à ne pas affilier les journalistes qu'il emploie à la retraite complémentaire, les lésant lourdement. Condamné en première instance et en appel à payer les cotisations afférentes, il vient de former un pourvoi contre cette décision.

Le montant des salaires joue directement sur le niveau de cotisations, dont celles qui financent les retraites. L'absence de revalorisation des salaires dans de nombreuses entreprises et branches - ou à un niveau sans commune mesure avec l'augmentation des prix constatée - impacte directement le niveau de vie actuel des salariées et salariés de nos branches. Il hypothèque également leur niveau de vie futur, en dégradant le montant de leur future pension de retraite.

A l'heure où s'ouvre cette NAO de la branche PHR, nous tenons à rappeler ces réalités, qui guideront nos revendications. Nous osons espérer que ces dernières sauront rencontrer votre sens des responsabilités, pour aboutir à des revalorisations salariales à la hauteur des enjeux.

**Paris, le 12 mai 2023.**